

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R 4412-97 du Code du Travail, norme NF X 46-102

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 28874357/S3/1/AM-OIR-INFRA_V1**Rédigé le :** 15/12/2025**Référence au programme de travaux :**

Mail du donneur d'ordre réalisé le 01/10/2025 par Cyril JOSEPHIAK

Type d'ouvrage objet du repérage :

Ouvrage de génie-civil

DONNEUR D'ORDRE

SGAMI SO**Cyril JOSEPHIAK**

Quartier Beteille

33270 BOULIAC

SITE D'INTERVENTION

DIAGNOSTICS GIRONDE

Quartier Beteille

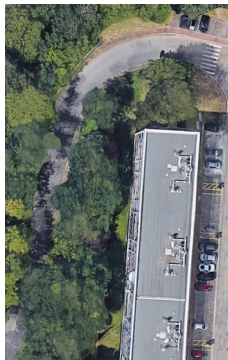
33270 BOULIAC

CASERNE DE BOULIAC VOIRIE

Latitude : 44.820300 / Longitude : -0.507800

Date(s) d'intervention(s) :

Le 25/11/2025



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Mathieu BONAMY	Chargé d'affaires	Certification N° 9643080	Mathieu BONAMY
			

Le présent rapport comporte 17 pages, dont 9 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périphère de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
3.1. Date(s) de visite(s)	6
3.2. Ecart, adjonctions ou suppressions par rapport à la NF X46-102 et justification	6
3.3. Liste des documents, plans ou croquis annexés au document de repérage	6
3.4. Parties prenantes	6
4. RESULTATS DU REPERAGE	7
4.1. Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)	7
4.2. Résultats détaillés des produits et matériaux	8
5. ANNEXES	9
5.1. Photos prélèvements	9
5.2. Attestation d'assurance	10
5.3. Certificat de compétence	12
5.4. Croquis de repérage	13
5.5. Rapport d'analyse du laboratoire	15

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Renforcement du mur de soutènement en contrebas de la route du même virage.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Ouvrages et parties d'ouvrages du tableau C.1 de la norme NF X46-102 impactés par les travaux prévus

Ouvrages	Parties d'ouvrages
02 - Parois verticales extérieures et Façades	
Éléments associés aux façades	Conduits
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

La ou les zones impactées par les travaux sont les suivantes :

Caserne Beteille à Bouliac ; RDC ; contrebas de la route partiellement déformé muret de soutènement

Autre(s) domaine(s) concerné(s) par le programme de travaux :

- Immeuble non-bâti :

Commentaires :

Mur de soutènement en contrebas de la route partiellement déformé.

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

3.1. Date(s) de visite(s)

Le 25/11/2025

3.2. Ecart(s), adjonction(s) ou suppression(s) par rapport à la NF X46-102 et justification

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les années de fabrication, de mise en service, de mise en exploitation, de modification
- La construction, les caractéristiques particulières des ouvrages, les modifications survenues dans les ouvrages, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)
- Les rapports de repérage déjà réalisés

Les modalités suivantes n'ont pas été mises en œuvre :

- Pas d'accompagnateur lors du repérage
- Démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage non réalisées

3.3. Liste des documents, plans ou croquis annexés au document de repérage

Les plans ou croquis du présent rapport sont consultables dans l'annexe "Croquis de repérage".

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

3.4. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Cyril JOSEPHIAK	Donneur d'ordre	SGAMI SO	Quartier Beteille 33270 BOULIAC	/

4. RESULTATS DU REPERAGE

4.1. Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

- ZPSO avec produits et/ou matériaux contenant de l'amiante :

Néant

- ZPSO avec produits et/ou matériaux ne contenant pas d'amiante :

N° ZPSO	Ouvrage et partie d'ouvrage	Localisation ouvrage de référence	Critère décision
9	Façades lourdes y compris poteaux - > Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs	Caserne de Bouliac -> RDC contrebas -> Muret de soutènement - P7	Analyse

4.2. Résultats détaillés des produits et matériaux

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage

Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante

Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante

xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur

Sxx = Sondage n°xx

xx* = Ouvrage de référence de la ZPSO

Nota : Hormis pour l'ouvrage de référence, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :

AN = Analyse

DC = Document consulté

MA = Marquage

PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Caserne de Bouliac -> RDC contrebas -> Muret de soutènement	02 - Parois verticales extérieures et Façades ->Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs	Ciment	/	9	P7* N	/	AN	mur de soutènement	Non
Caserne de Bouliac -> RDC contrebas -> Muret de soutènement	02 - Parois verticales extérieures et Façades ->Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs	Ciment	/	9	P8 N	/	AN	mur de soutènement	Non

5.1. Photos prélèvements

P8	ZPSO 9
Caserne de Bouliac -> RDC contrebas -> Muret de soutènement	
	
02 - Parois verticales extérieures et Façades -> Façades lourdes y compris poteaux -> Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs	

5.2. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par : Cours Michel Juliette Allavoine
E-mail : CS 30051 juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 2025 10:12:02
Adresse IP : 147.161.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80902 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhofendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

5.3. Certificat de compétence



Certificat attribué à

Mathieu BONAMY

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites metropole	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	14/12/2021	13/12/2028
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	12/12/2021	11/12/2028
Gaz	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	13/12/2021	12/12/2028
Electricité	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	03/04/2022	02/04/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	14/12/2021	13/12/2028
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	14/12/2021	13/12/2028

Date : 02/10/2024
Numéro du certificat : **9643080**

Samuel DUPRIEU - Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. [Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat](#)
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie




5.4. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	DIAGNOSTICS GIRONDE Quartier Beteille 33270 BOULIAC	
Localisation Caserne de Bouliac > RDC contrebas	Date visite	Le 25/11/2025
	Auteur	Mathieu BONAMY
	N° dossier	28874357/S3/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



LEGENDE



Prélèvement positif



Prélèvement négatif



Sondage



Inaccessibilité



Observation

5.5. Rapport d'analyse du laboratoire



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0525-19977 EN DATE DU 01/12/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : BUREAU VERITAS EXPLOITATION - PESSAC 30 avenue Gustave Eiffel Bat A 33600 PESSAC	Réf. Commande ITGA : IT0525-19977 Réf. Commande Client : 1510797383/28874357/S3/1/4_28874357/3/1
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 25/11/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux

(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction

électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 28874357		Réf échantillon ITGA : IT142511-15784	
Réf échantillon client : BV3NN5119 - [Façades lourdes y compris poteaux : Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs] - [rel : P7 Caserne de Bouliac - RDC contrebas - Muret de soutènement Façades lourdes y compris poteaux : Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs]		Description ITGA : Enduit gris en vrac hétérogène	
Enduit gris en vrac hétérogène	META (A) le 01/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : RJK (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0525-19977 EN DATE DU 01/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 28874357	Réf échantillon ITGA : IT142511-15785		
Réf échantillon client : BV3NN5120 - [Façades lourdes y compris poteaux : Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs] - [rel : P8 Caserne de Bouliac - RDC contrebas - Muret de soutènement Façades lourdes y compris poteaux : Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs]	Description ITGA : Enduit compact gris hétérogène		
Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 01/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : RJK

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste